

5.8 PROVINCE DE NAMUR

5.8.1 INTRODUCTION

Historiquement développé en 70 kV, le réseau namurois est amené à progressivement évoluer vers un niveau de tension de 110 kV directement supporté par des transformateurs raccordés au réseau 380 kV.

Encadrée par la zone du Hainaut, à l'ouest, évoluant vers le 150 kV, et la zone de Liège, à l'est, évoluant vers le 220 kV, la zone de Namur devra donc progressivement être découplée de ses voisines. On notera que la zone de Villeroix, au sud-est, évoluant également vers le 110 kV, il n'est pas nécessaire de découpler ces deux zones. Les investissements planifiés ou les pistes envisagées pour l'évolution à moyen et long terme dans la zone de Namur doivent encore être analysés dans un cadre à long terme afin d'assurer leur cohérence avec les projets prévus dans les zones voisines ainsi que leur pérennité.

5.8.2 DÉCOUPLAGE AVEC LE HAINAUT

Au nord-ouest, le découplage entre les réseaux namurois et hennuyer se fera entre les postes de Gembloux et Leuze. Compte tenu du fort potentiel éolien de cette zone, il a été décidé de basculer le poste de Gembloux et la capacité d'accueil qui lui est associée sur la zone hennuyère, moyennant le renforcement de la liaison Auvelais-Gembloux au gabarit 150 kV. La liaison Gembloux-Leuze ne sera, quant à elle, pas maintenue et le poste de Leuze évoluera donc à terme vers le niveau de tension de 110 kV avec le reste de la zone de Namur.

À l'ouest, la liaison entre Auvelais et Fosse-la-Ville ne sera pas remplacée et Fosse-la-Ville sera alimentée depuis la zone namuroise, soit via une double antenne au gabarit 110 kV depuis Bois-de-Villers, soit via son intégration dans une nouvelle boucle 110 kV reliant Les Isnes à Bois-de-Villers.

Au sud-ouest, il est prévu de découpler les zones Namur et Hainaut en ne remplaçant pas la liaison entre les postes Romedenne et Hastière.

5.8.3 DÉCOUPLAGE AVEC LIÈGE

Au nord-est de la zone Namur, la liaison avec la zone de Liège se fait via la ligne reliant les postes de Seilles, Statte et Ampsin. Le découplage entre les deux zones se fera au niveau de cette liaison dont l'utilité comme alimentation de secours d'Ampsin aura disparu à la suite des travaux de restructuration prévus au niveau de Hannut. L'avenir de l'alimentation du poste de Wanze doit encore faire l'objet d'une étude approfondie.

La zone de Namur est alimentée au nord-est par un transformateur 150/70 kV à Seilles, raccordé au poste Gramme (Huy). L'avenir de ce point d'injection doit encore être étudié et dépendra de l'avenir du poste Gramme 150 kV, dont le futur est lié à l'évolution de la zone de Liège ainsi qu'à l'avenir de la centrale nucléaire de Tihange. Différentes options se dessinent pour Seilles. Si ce poste est abandonné, il faudra ajouter un transformateur 380/70 kV supplémentaire pour soutenir le réseau 70 kV de Namur, une piste à l'étude étant d'installer cette injection dans un nouveau poste 380 kV qui serait construit au site Les Isnes.

5.8.4 PROJETS DE REMPLACEMENT

La période 2020-2030 comporte divers projets de remplacement, soit totalement indépendants d'un changement de structure du réseau, soit devant faire l'objet d'une confirmation dans le cadre de l'étude à long terme sur la zone :

- la liaison Hastière-Pontrôme requiert le remplacement des pylônes et des conducteurs. Cette liaison sera remplacée par une double liaison 110 kV.
- les postes 70 kV suivants, ainsi que certains transformateurs les équipant, sont en cours de remplacement ou seront complètement remplacés au gabarit 110 kV mais exploités dans un premier temps en 70 kV : Marche-les-Dames, Seilles (à confirmer), Miécrot (à confirmer), Warnant ;
- pour répondre à une éventuelle augmentation du prélèvement, une seconde alimentation devra être prévue au poste Les Isnes moyennant l'ajout d'un transformateur raccordé en antenne depuis Leuze ;
- la liaison 70 kV Florée-Miécrot devra être remplacée par une double liaison 110 kV ;
- la basse tension du poste Champion 380 kV sera renouvelée ;
- la basse tension des postes 380 kV Tihange 2 et Tihange Bis sera renouvelée ;
- la basse tension du poste Haute-Sarte 150 kV doit être renouvelée ainsi que quelques équipements à haute tension ;
- la basse tension du poste Auvelais 150 kV doit être renouvelée.



Figure 5.7: Carte récapitulative des investissements de réseau de la province de Namur